



Masques complets et demi-masques à filtres

Normes

- Les masques complets recouvrent le front, le nez, la bouche et le menton et comportent une partie oculaire; leurs caractéristiques sont définies dans la norme NF EN 136.
- Les demi-masques couvrent le nez, la bouche et le menton et font l'objet de la norme NF EN 140.
- Pour porter une pièce faciale telle qu'un masque complet ou un demi-masque, il est nécessaire de veiller à la bonne continuité du joint facial. Les hommes seront correctement rasés ; on évitera l'interposition de cheveux, de barbes ou de branches de lunettes (sinon, le facteur de protection sera diminué).
- Les filtres à visser sur les masques font l'objet des normes EN141 et EN14387 (filtres anti-gaz et filtres combinés) et EN143 (filtres à particules) et sont classés par codes de couleurs conformes aux normes européennes et par classes de filtration : 1= capacité faible, 2=capacité moyenne, 3=grande capacité.
- **Ne jamais utiliser un environnement dans lequel la concentration d'oxygène est inférieure à 17 Vol. %.**